

Procès-verbal de l'Assemblée primaire du lundi 11 juin 2018 Séance N° 1

de 20h00 à 21h45
à la salle bourgeoisiale

Président: M. Martial Kamerzin
Vice-Présidente: Mme Marie-Claire Combe

Présents : M. Aristide Bagnoud
M. Olivier Duchoud
M. Sébastien Schornoz

Visites : **M. Denis Cordonier, Fiduciaire de Crans-Montana
Architectes du Home le Christ Roi**

Preneur du PV : M. Lionel Nanchen, Secrétaire Communal

26 citoyennes et citoyens sont présents.

0. Ouverture de l'Assemblée primaire

Messieurs les anciens Présidents,
Mesdames, Messieurs,

Au nom de l'ensemble du Conseil communal, **le Président** a le plaisir d'ouvrir l'Assemblée primaire en souhaitant la plus cordiale des bienvenues.

Le Président remercie les citoyennes et citoyens d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

L'Assemblée primaire a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Rapport du Président.**
- 4. Comptes 2017 de la Municipalité.**
- 5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle.**
- 6. Approbation des comptes 2017 de la Municipalité. Décision.**
- 7. Travaux de réfection et d'extension du Foyer le Christ-Roi. Crédit d'engagement de Frs. 432'000.—. Décision.**
- 8. Règlement sur la taxe de séjour. Information.**
- 9. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour ?

Aucune autre remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire communal, pour la rédaction du procès-verbal.

Avant de passer au point 1 de l'ordre du jour, **le Président** prie l'Assemblée de bien vouloir observer 1 minute de silence en mémoire de Mme Kamerzin Gertrude, MM Emery Jules, Hammer Thomas, Moos Daniel et Praplan Philippe, décédés depuis la dernière Assemblée.

Le Président remercie l'Assemblée et passe au point 1 de l'ordre du jour.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 18 décembre 2017 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu ?

M. Gaston Bagnoud relève qu'il y a eu une confusion à la page 3 du procès-verbal :

« M. Gaston Bagnoud demande que le coefficient fiscal soit baissé de 120% à 115% voire 110%. L'incidence sur le plan budgétaire n'est que de Frs. 35'000.— de diminution environ. Il relève également que le cash-flow est de Frs. 735'000.— environ, les possibilités de diminution existent. »

En effet, il avait parlé d'indexation fiscale de 120, 115 voire 110 et non de coefficient.

M. Gaston Bagnoud souhaite que les mots « ... le coefficient fiscal soit baissé de 120% à 115% voire 110%... » soit remplacé par « ...l'indexation fiscale soit ramenée de 120 à 115 voire 110... »

Mme Erika Praplan demande que la phrase :

« Mme Erika Praplan informe l'assemblée primaire que depuis plus d'une année, plus aucune nouvelle n'est donnée concernant les zones 30km/h prévues à la Route des Mayens. » soit remplacée par « *Mme Erika Praplan informe l'assemblée primaire que depuis plus de 3 ans, plus aucune nouvelle n'est donnée concernant les zones 30km/h prévues à la Route des Mayens. »*

Plus aucune autre remarque n'étant formulée, **le Président** considère que le procès-verbal est accepté avec les modifications susmentionnées.

2. Nomination des scrutateurs

Le Président nomme comme scrutateurs MM. Pierre-Olivier Bagnoud et Antonio Nascimento.

3. Rapport du Président

Le Président donne lecture de son rapport et souhaite répondre aux questions qui ont été posées lors de la dernière Assemblée primaire.

Concernant la **demande de baisser l'indexation fiscale**, le Conseil communal a décidé de ne pas accéder à cette demande car des projets sont actuellement envisagés par le Conseil communal.

En ce qui concerne les totems et les **zones 30**, une séance avec le service des routes du canton du Valais a eu lieu et a permis de réduire la mise en place de cette signalisation. Concernant la demande de pouvoir disposer de **cartes journalières CFF au bureau communal**, **le Président** précise que chaque jour 5 cartes sont éditées pour l'ensemble des citoyens des 3 communes. Si les cartes sont déposées à la commune et qu'elles ne sont pas utilisées, elles seront comptabilisées et perdues. Le Président invite donc les citoyens à se rendre sur le site de la commune pour consulter l'agenda de réservation et

suivre la procédure habituelle. Ces cartes peuvent être réservées par @ et sont à retirer à la Police intercommunale.

Le Président informe également l'Assemblée sur plusieurs dossiers :

Au niveau de la **LAT**, le Conseil communal a déjà préparé un projet qui sera présenté au canton du Valais pour d'éventuelles remarques. Suite à cela le dossier sera soumis à l'Assemblée primaire courant 2019.

Au niveau de **la décharge**, **le Président** informe que l'assainissement touche à sa fin et s'excuse pour les désagréments causés par le passage des nombreux camions. La zone à disposition est d'environ 1200m² pour la partie supérieure et d'environ 2800m² pour la partie inférieure. Une zone artisanale sera créée à cet emplacement.

De plus, le Conseil communal a décidé de ne pas remettre en service la **déchetterie** pour les raisons suivantes :

Le coût de l'installation est d'environ Frs. 300'000.— pour la mise en place des casiers et le goudronnage, et d'environ Frs. 200'000.— pour la correction de la route cantonale.

La 2^{ème} raison se situe au niveau du coût de l'exploitation. En effet le coût d'exploitation par habitant de la déchetterie s'élève à environ Frs. 70.— alors qu'à Lens le coût par habitant s'élève à environ Frs. 38.-.

Enfin l'UTO projette la reprise de l'ensemble des déchetteries communales du district.

Mme Erika Praplan souhaite comprendre le fonctionnement de la déchetterie.

Le Président répond que pour l'ancienne déchetterie la commune payait l'exploitant pour son travail. Il précise que plus la population est petite, plus le coût d'exploitation est élevé.

Mme Erika Praplan souhaite également des précisions au niveau de l'assainissement, qui paye, qui facture etc...

Le Président précise qu'une facture est transmise à l'entreprise qui dépose la terre et qu'ensuite la mise en place de la zone artisanale sera à la charge de la commune. Il précise que le nombre de m³ amené s'élève à environ 50'000 m³.

M. Bruno Pellaud souhaite obtenir des informations sur la gestion du home Foyer le Christ-Roi.

Le Président propose d'aborder le sujet sous les divers.

Mme Francesca Scheiwiler demande si d'autres moloks pour l'aluminium et le PET seront installés.

M. Aristide Bagnoud informe que des moloks étaient initialement prévus à côté du parking du Cachiblio (centre du village) mais que par manque de place, ils n'ont pas pu être installés. Il précise qu'aucune poubelle n'est prévue pour les déchets verts mais qu'en hiver ceux-ci pourront être amenés à la déchetterie intercommunale.

4. Comptes 2017 de la Municipalité

La lecture détaillée des comptes 2017 n'étant pas demandée, le Secrétaire communal donne lecture des principaux chiffres des comptes 2017.

FONCTIONNEMENT

Charges financières	Frs. 4'635'810.85
Revenus financiers	Frs. 4'706'679.42
Marge d'autofinancement	Frs. 70'868.57
Amortissements ordinaires	Frs. 694'051.55
Excédent de charges	Frs. 623'182.98

INVESTISSEMENTS

Dépenses	Frs. 738'254.13
Recettes	Frs. 192'706.00
Investissements nets	Frs. 545'548.13

FINANCEMENT

Marge d'autofinancement	Frs. 70'868.57
Investissements nets	Frs. 545'548.13
Insuffisance de financement	Frs. 474'679.56

M. Rodolphe Imhoof s'interroge sur le fait que les coûts du dicastère « Administration générale » a augmenté d'environ Frs. 100'000.— par rapport aux comptes 2016. Il ajoute qu'il est précisé dans le rapport que cette augmentation est due en autre à l'optimisation des outils de gestion de l'administration. Or selon M. Rodolphe Imhoof, lorsque l'on optimise les outils, les coûts devraient baisser.

Le Secrétaire explique que différents coûts sont dus au ménage communal courant et qu'en effet une optimisation devrait réduire les dépenses et non les augmenter. Il ajoute que des précisions seront apportées dans les futurs rapports destinés aux citoyens.

M. Marc Scheiwiler s'interroge sur la baisse significative des impôts sur le bénéfice des personnes morales.

Le Secrétaire répond qu'il s'agit essentiellement d'impôts des personnes morales d'une société domiciliée sur le territoire communale pour laquelle la provision d'impôts a été ajustée de manière significative. Cet ajustement important provient de l'incertitude quant à l'encaissement des montants. Il ajoute que la Commune est en attente d'un jugement définitif et que dans cette situation, il est préférable d'appliquer le principe de prudence. En effet des recours sont encore en suspens concernant cette société. **Le Secrétaire** présente aux citoyens une simulation de recettes avec trois scénarii et conclut qu'il est difficile de prévoir l'issue de cette situation et que vu la taille de notre collectivité, les impôts des personnes morales impactent fortement les recettes communales.

M. Gaston Bagnoud demande si dans ce cas il n'aurait pas été possible d'utiliser la provision de pertes sur débiteurs.

Le Secrétaire répond qu'il ne s'agit pas d'une perte, mais d'un recours encore en suspens. Il ajoute que selon le tableau présenté il est possible que le jugement du recours soit en faveur de la commune.

5. Rapport de la Fiduciaire de contrôle

M. Denis Cordonier donne lecture du rapport de la fiduciaire et propose à l'Assemblée d'approuver les comptes 2017 qui présentent une insuffisance de financement de Frs. 474'679.56 et une fortune de Frs. 11'179'225.25. Il relève également qu'une séance avec le Conseil communal a eu lieu avant la publication de ce dernier.

6. Approbation des comptes 2017 de la Municipalité. Décision

Le Président demande à l'Assemblée primaire de se prononcer à main levée. L'Assemblée primaire accepte les comptes 2017 de la Commune par :

Oui	17
Non	0
Abstention	0

Décision : les comptes 2017 de la Municipalité sont acceptés par l'Assemblée primaire.

7. Travaux de réfection et d'extension du Foyer le Christ-Roi. Crédit d'engagement de Frs. 432'000.—. Décision.

Le Président salue la présence des architectes du bureau eido architectures Sàrl responsable du projet de l'extension et de la rénovation du Foyer le Christ-Roi et leur passe la parole.

Suite à la présentation du bureau d'architecture quelques interrogations sont soulevées.

M. Gérard Mayor prend note que l'ensemble du bâtiment sera boisé et s'interroge sur les coûts d'entretien. Il ajoute que le seul bois qui ne nécessite que très peu d'entretien est le mélèze.

M. David Eichenberger répond qu'en effet du bois de mélèze a été prévu et que le bois sera traité de manière optimale (à l'image des raccards valaisans) afin de limiter les coûts d'entretien et de conserver une typicité locale. Le bois sera laissé le plus naturel possible et sera huilé comme les bâtiments traditionnels.

M. Gérard Mayor argumente qu'il n'y a aucun intérêt d'uniformiser l'ouvrage, il propose de construire du neuf à côté de l'ancien bâtiment.

M. Joseph Cordonier répond que le projet prévoit justement d'uniformiser l'ouvrage entre l'ancien et le nouveau bâtiment. Il argumente que ce projet a été choisi par le jury pour cette raison. De plus, ce projet prévoit un coût par chambre de Frs. 314'000.— alors que le coût moyen pour un établissement de ce type se situe à Frs. 334'000.—.

MM. Gaston Bagnoud et Christian Schwarz s'interrogent s'il n'aurait pas été préférable de démolir le bâtiment existant et de reconstruire un bâtiment neuf.

M. Diego Dos Santos répond que le souhait a toujours été de garder l'ancien bâtiment en fonction afin de garder des pensionnaires, des emplois et une activité. Il ajoute que l'ancien bâtiment devra être modernisé et que seul les avants toits des balcons seront conservés.

M. Joseph Cordonier répond qu'il aurait été plus cher de démolir et de reconstruire. Le souhait du bureau d'architecture a été de faire un home de référence et non pas un nouveau bâtiment en continu à l'ancien.

M. Bruno Pellaud demande si l'ancien bâtiment est encore aux normes sismiques.

M. David Eichenberger répond par la négative et informe que le projet prévoit de le mettre aux normes sismiques.

Mme Gabrielle Nanchen demande si d'autres mesures d'économie d'énergie seront prévues.

M. David Eichenberger répond que le bâtiment répondra aux normes « Minergie », que la production solaire est maintenue et qu'il est prévu d'installer un système de chauffage à pellets.

M. Gérard Mayor demande s'il est prévu d'augmenter la capacité de chauffage par le solaire.

M. Joseph Cordonier répond qu'il ne sera pas nécessaire d'augmenter la capacité car il n'y aura pas de besoins supérieurs à ceux actuels étant donné que le nombre de résidents est quasi identique.

M. Gérard Mayor estime qu'il y a une confusion entre l'eau chaude solaire et l'eau chaude sanitaire. Il souhaite des réponses.

M. Gaston Bagnoud demande si un budget d'exploitation a été estimé et si les subsides de 25% sont suffisants.

Le Président répond qu'actuellement aucun budget d'exploitation n'existe.

M. Aristide Bagnoud répond que les subventions accordées sont fixées par le canton du Valais et sont plafonnées.

M. Bruno Pellaud s'interroge sur les récents événements survenus au niveau de la gestion du home Foyer le Christ-Roi. Il demande si les communes d'Icogne et de Lens suivent les activités du home Foyer le Christ-Roi.

Mme Marie-Claire Combe propose de débattre de la gestion du foyer le Christ-Roi sous les divers. Elle précise qu'une commission des constructions a été constituée pour le suivi du projet et de sa réalisation, celle-ci est composée des architectes, du responsable technique de la commune de Lens (commune site), de M. Joseph Cordonier (directeur des travaux et représentant des MO) et d'un politique de chaque commune.

Le Président demande à l'Assemblée primaire de se prononcer à main levée. L'Assemblée primaire accepte le crédit d'engagement de Frs. 432'000.- pour l'extension et la rénovation du Foyer le Christ-Roi par :

Oui	16
Non	0
Abstention	2

Décision : Le crédit d'engagement de Frs. 432'000.- pour l'extension et la rénovation du Foyer le Christ-Roi est accepté par l'Assemblée primaire.

8. Règlement sur la taxe de séjour. Information.

M. Sébastien Schornoz informe l'Assemblée primaire sur les modifications du règlement de la taxe de séjour.

Il précise que le droit de l'État prime sur le droit des communes et la jurisprudence a évolué.

Il appert donc que suite à l'homologation du 8 mai 2018 par le Conseil d'Etat du nouveau règlement sur la taxe de séjour « l'article 3 Exonération alinéa h) a été supprimé. Cet alinéa concerne les personnes domiciliées de Lens et de Crans-Montana. **M. Sébastien Schornoz** explique qu'il n'est constitutionnellement pas possible de favoriser une commune au détriment des autres communes valaisannes. Et ceci même si nous gérons le même domaine touristique et que nous sommes organisés en Association de Communes.

De plus, le règlement, concernant « l'article 6 Forfait annuel » a dû être modifié. Il était basé sur celui du Val d'Anniviers homologué en septembre 2015 par le conseil d'État seulement un recours a abouti.

Le Conseil d'Etat a donc demandé une mise en conformité selon le jugement et le nombre d'UPM par logement a été revu à baisse. Cette mise en conformité amènera globalement une diminution des recettes de 30%, environ Frs. 2,5 millions pour les 3 communes.

En conclusion, **M. Sébastien Schornoz** informe que les personnes ayant une résidence secondaire sur la commune d'Icogne et domiciliées sur les communes de Lens et de Crans-Montana seront soumises à la taxe de séjour.

9. Divers

M. Bruno Pellaud s'interroge sur les problèmes de gestion rencontrés au home foyer le Christ Roi. Il se demande comment a-t-on pu arriver à une telle situation.

Mme Marie-Claire Combe répond qu'en effet la situation est critique et que tout le monde a été surpris. Dès que le bureau de Fondation a été informé, les membres du Conseil de Fondation ont été convoqués et des mesures ont été rapidement prises. Il est précisé que la commune d'Icogne n'a pas de représentant au bureau de Fondation mais seulement au sein du Conseil de Fondation. L'audit a révélé que la direction n'a pas su anticiper et s'adapter aux nouvelles exigences du Service de la santé. De plus, l'engagement excessif de personnel s'est effectué durant l'année 2017 (dès le mois d'août) et n'était pas prévu au budget. Il faut aussi savoir que les directives du canton sont devenues plus strictes quant à la formation du personnel soignant engagé et que cela a un coût très important.

Mme Marie-Claire Combe précise qu'en peu de temps la gestion du home foyer le Christ-Roi a passé d'une gestion globale de « pension de famille » à une organisation de « soin par unité et par étage » et que ce changement, recommandé par l'Etat, n'a pas été planifié par la direction.

M. Gaston Bagnoud demande s'il est vrai que la réserve de liquidités de 1.5 millions a été entièrement utilisée. Il demande pourquoi les dysfonctionnements n'ont pas été décelés plus tôt.

Mme Marie-Claire Combe répond que les réserves ont été utilisées, la perte est d'environ Frs 1'000'000.- au-lieu de Frs. 200'000.- prévue au budget, que la situation financière devrait se rétablir en 3 ou 4 ans et que la direction n'a informé ni le Bureau ni le Conseil de Fondation des engagements du personnel.

M. Gaston Bagnoud demande pourquoi le Conseil communal refuse de baisser les impôts communaux.

Le Président répond que pour l'heure au vu des projets et des engagements pris, l'Exécutif communal a décidé de ne pas baisser les impôts.

M. Gaston Bagnoud informe concernant la Maison d'Adrien, qu'il semble que la construction ne se fait pas selon les plans autorisés.

Le Président répond que la Commune a rendu attentif le promoteur, en date du 27 avril dernier, au fait qu'il devait, impérativement, respecter les plans autorisés le 17 janvier 2011 ainsi que les plans des modifications du sous-sol autorisés le 10 novembre 2017. A cet égard, une sur-profondeur dans la fouille avait attiré notre attention. Celle-ci semblait laisser entrevoir qu'une cage d'ascenseur serait réalisée en dérogation des plans autorisés. Il a été constaté que les soupçons se sont révélés fondés. Le bétonnage du radier confirme ce soupçon car la place réservée à la cage d'ascenseur est bel et bien là. En qualité d'autorité compétente en matière de police des constructions, la Commune a imparti un unique délai de 10 jours pour déposer un dossier d'autorisation de construire en bonne et due forme relatif aux modifications apportées aux plans autorisés. En effet, la commune ne peut pas en l'état préjuger de la possibilité d'autoriser la modification opérée sans avoir un dossier complet de modification d'autorisation de construire. Passé ce délai, si aucun dossier n'est déposé, la Commune se réserve le droit de faire stopper les travaux sur le chantier jusqu'à la régularisation de cette situation.

M. Gaston Bagnoud demande où en est la commune avec la convention de CMA SA ?

Le Président répond que la convention a été signée en avril 2018 et porte sur une subvention de Frs. 800'000.— par année sur 3 ans.

M. Gaston Bagnoud demande concernant le dossier Crans-Montana Energie SA si une nouvelle demande de prêt sera envoyée par la société aux communes ?

Le Président répond qu'actuellement aucune demande de prêt ordinaire ou postposé n'a été transmise par Crans-Montana Energies SA aux communes. Il ajoute qu'actuellement les communes ignorent si une demande de prêt sera faite par Crans-Montana Energies SA.

M. Gaston Bagnoud demande s'il est vrai que l'ACCM est en cours de transformation. Si tel était le cas, ne serait-il pas judicieux d'intervenir pour avoir une vue d'ensemble et de mettre en place une rétribution en fonction des compétences.

Le Président répond qu'actuellement il y a une étude en cours et que les communes attendent le résultat.

M. Gaston Bagnoud s'interroge sur le fait que la Commune n'intervienne pas pour les travaux à faire sur le torrent de Sossa.

M. Olivier Duchoud répond qu'actuellement l'étude est en cours auprès du bureau d'ingénieurs. Une fois l'étude terminée, les travaux pourront être exécutés. Il précise que l'étude est obligatoire pour obtenir des subsides cantonaux.

M. Gabrielle Nanchen intervient concernant le torrent du Pontic et particulièrement le pont traversant ce torrent sur le chemin qui mène à Sarmona.

Le Président informe que des travaux seront rapidement effectués.

M. Gabrielle Nanchen propose de faire un contrôle annuel au début du printemps des chemins communaux.

Le Président remercie de l'intervention et prend note de la proposition.

M. Marc Scheiwiler remercie la commune pour les sacs Robidog sur les molocks mais constate qu'il n'y a pas de poubelles prévues à cet effet.

Le Président répond que les sacs Robidog peuvent être mis dans les molocks.

Mme **Francesca Scheiwiler** demande pourquoi la convocation de l'Assemblée primaire est notifiée uniquement au nom de « Monsieur » ?

Le Secrétaire répond que le mailing est issu du listing des contribuables mais qu'à l'avenir l'Administration communale fera le nécessaire pour envoyer la convocation au nom de « Monsieur et Madame ».

La parole n'étant plus demandée, **le Président** clos la séance à 21h45

Icogne, le 11 juin 2018

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen